

Bulletin de clarifications N°2 : Questions et réponses relatives au dossier

ASSISTANCE POUR L'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réf. DP : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Date de publication : **13 juillet 2016**

Dernier délai de dépôt des propositions : **15 septembre 2016 à 10h00mn**

N°	Question	Réponses
1	Un des critères au profil 2 d'expert principal c'est : « Etre titulaire d'un diplôme supérieur en droit ou équivalent (au moins master au équivalent) ». Veuillez expliquer qu'est-ce que cela veut dire "équivalent". Quelle ancienneté de travail est nécessaire?	« être titulaire d'un diplôme supérieur en droit ou équivalent (au moins un master ou équivalent) » : un diplôme de master est connu au Maroc comme "bac + 5", donc on exige un diplôme qui nécessite un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins 5 années d'études (Master, Doctorat, Phd,...). L'ancienneté de travail n'est pas exigée au niveau de ce critère.
2	Parmi les annexes au formulaire Tech-2 vous mentionnez : « 1. Acte notarié démontrant que la personne qui signe a été dûment mandatée pour signer la Proposition au nom du Consultant et de ses associés ». Est-ce que l'acte signé par tous les membres associés ne sera pas satisfaisant et le document doit être confirmé par le notaire?	Effectivement, l'acte notarié démontrant que la personne qui signe a été dûment mandatée pour signer la Proposition au nom du Consultant et de ses associés, doit être aussi bien <u>signé par tous les membres associés que confirmé par un notaire.</u>
3	En se référant à la question 2 de la réunion d'information, nous voulons savoir quel est le statut du projet de loi sur la Formation Continue, et si le texte est accessible?	le projet de loi sur la formation continue est dans la phase finale du processus d'adoption. la version finale ne peut être accessible avant son adoption officielle.
4	Nous tenons à nous assurer que les références du Consortium des 10 ans (dix) derniers ans seront prises en considération.	Les références du consultant durant les 10 dernières années seront bien prises en comptes dans l'évaluation des offres, et ce conformément aux critères ci-après qui figure à la page 32 de la demande de propositions : " Cette expérience sera appréciée en tenant compte des prestations réalisées dans le domaine objet de la présente assistance technique durant les 10 dernières années ".

<p style="text-align: center;">5</p>	<p>Le formulaire Tech-11-Cirriculum Vitae (CV) des Professionnels Clés proposés signale que « un seul candidat sera proposé pour chaque poste ». Toutefois, il y a 5 profil principaux et 3 profil d'autres experts "expertises", l'équipe doit comporter au moins 7 consultants, donc nous pouvons présenter un candidat pour deux expertises?</p>	<p>Effectivement, pour les consultants clés, un seul candidat sera proposé pour chaque poste, autrement dit: on ne peut pas avoir deux candidats ou plus pour un même poste.</p> <p>Cependant, un consultant principal peut combiner entre son poste en tant que «consultant principal» et une «expertise» parmi celles décrites dans la page 148 de la Demande de Proposition, s'il dispose des qualifications et des compétences requises y afférentes.</p> <p>Aussi, tel que précisé en pages 147/148 de la Demande de Proposition, un consultant peut combiner entre deux expertises s'il dispose des qualifications requises y afférentes.</p>
---	---	---